



GINGER GEOD

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
MARTINIQUE

14 JAN. 2013

ARRIVÉE

Le 10 Janvier 2013

PRÉFECTURE DE LA MARTINIQUE

82 Rue Victor SEVERE

BP 647-648

97262 FORT DE FRANCE

A l'attention de Monsieur le Préfet

MTQE128-1 - V0 du 24/11/2011

77948

A.L. MARTINIQUE

15 JAN. 2013

ARRIVÉE

N/Réf : G001.CD.0015

Dossier: G001.C.070-04

Objet : Réduction des risques et confortement de la falaise du quartier Texaco - FDF

ARRIVÉE S/CPDT

16 JAN. 2013

BORDEREAU D'ENVOI

N° 36

Nous avons l'avantage de vous adresser ci-joint :

Désignation	Observations
- Notice environnementale (pièces complémentaires) - CD	- 2 exemplaires - 1 exemplaire

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos meilleurs sentiments.

CPDT	CS	URBA	PTN	PTS	PTC	EE	STATS	SIG	UNC	UNA	US
Connaissance prospective développement territorial											
PROJET DE REPONSE											
ELEMENT DE REPONSE											
SUITE A DONNER											
POUR INFORMATION											
DATE : 16/01	COURRIER N° 1										

Le Secrétariat

D. PETIT

INGENIERIE EUROPE

GROUPE



GINGER GEODE

Agence
des 50 pas
géométriques
Martinique

D.E.A.L MARTINIQUE

15 JAN. 2013

ARRIVÉE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
MARTINIQUE

14 JAN. 2013

ARRIVÉE

AGENCE DES 50 PAS GEOMETRIQUES DE LA MARTINIQUE

Réduction des risques et confortement de la falaise du quartier TEXACO

97200 FORT-DE-FRANCE

NOTICE ENVIRONNEMENTALE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

Pièces complémentaires

Dossier : G001.C.070D			Rapport : G001.C.070-04			Contrat : G001.C.0044	
INDICE	DATE	ETABLI PAR	VISA	VERIFIE PAR	VISA	PAGES	OBSERVATIONS
A	08/08/2012	C.CLEMENCON et N.BAIN		F.PERROT		11 pages + Annexes	
B	10/01/2013	C. Cléménçon		F.PERROT		11 pages + Annexes	Complété à la demande de la DEAL

A compter du paiement intégral de la mission, le client devient libre d'utiliser le rapport et de le diffuser à condition de respecter et de faire respecter les limites d'utilisation des résultats qui y figurent et notamment les conditions de validité et d'application du rapport.

ZI La Lézarde - 23, immeuble les Flamboyants - 97232 Le Lamentin

Tel : 0596 51 99 51 Fax: 0596 51 99 57



Composition du dossier :

Le présent dossier constitue la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact au titre de l'article R. 122-3 du code de l'environnement, du projet de réduction des risques et confortement de la falaise du quartier TEXACO, dans la commune de Fort-de-France (97200).

Il se compose des pièces suivantes:

1) FORMULAIRE CERFA 14734 DUMENT REMPLI

2) ANNEXES OBLIGATOIRE

Ao1 : Plan de situation

Ao2 : Planches photographiques

Ao3 : Plan du projet (extrait du PLU de Fort-de-France)

Ao4 : Plan des abords du projet (Photographies aériennes 2011)

3) ANNEXES VOLONTAIRES

Av1 : Comparaison des travaux de confortement en paroi

Av2 : Extrait du PLU de la commune de Fort-de-France

Av3 : Extrait du Plan national d'actions en faveur de l'iguane des petites Antilles 2010-2015 (Cellule Martinique de l'ONCFS Antilles françaises).

Composition du dossier :

Le présent dossier G001.C.070-04 indice B constitue les compléments de la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact au titre de l'article R. 122-3 du code de l'environnement, du projet de réduction des risques et confortement de la falaise du quartier TEXACO, dans la commune de Fort-de-France (97200).

Le dossier initial est référencé G001.C.070-04 indice A transmis et reçu en Préfecture en date du 26/12/2012.

Le présent dossier se compose des pièces suivantes :

1) FORMULAIRE CERFA 14734*02 DUMENT REMPLI

2) ANNEXES OBLIGATOIRE

Annexe n°1

Ao5 : Plan cadastral

Formulaire
Cerfa 14734*02
dument rempli

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Réduction des risques et confortement des falaises du quartier Texaco.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Agence des 50 pas géométriques de la Martinique

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Daunar Yves-Michel, Directeur

RCS / SIRET

4 3 5 0 2 8 5 3 5 0 0 0 3 5

Forme juridique

EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
10° e)	Aménagements côtiers destinés à combattre l'érosion.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Ce projet consiste en la réduction des risques liés aux mouvements de terrain et chutes de blocs de la falaise située en bordure Sud du plateau constituant le quartier TEXACO. Le projet est détaillé dans l'annexe AV1 et illustré par les annexes obligatoires.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet a pour objectif l'évaluation des risques et le confortement pour la mise en sécurité des biens et des personnes situés en tête de la falaise afin de permettre, à l'issue des travaux, une diminution du niveau d'aléa et de risque et le déclassement de la zone rouge du PPR; l'objectif est, in fine, de permettre la régularisation des occupants sans titre.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet consiste en une purge des masses rocheuses instables, puis un confortement des têtes de la falaise et de la paroi.

Le confortement des têtes consistera en la réalisation de béton projeté et ancré avec localement des parois clouées. Le confortement de la paroi sera traité selon une des deux variantes suivantes: la pose d'un grillage double torsion plaqué ou la création d'un piège à blocs, fermé par une clôture (voir détails en annexe Av1).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ce projet ne présente pas de phase d'exploitation.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Sans objet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Hauteur de la paroi.....:	entre 5 et 30 m
Longueur des travaux.....:	480 m
Superficie du quartier.....:	1,7 Ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Quartier Texaco à Fort-de-France. La zone est comprise entre la rue J. Gaillard, la rue des Pionniers, la rue du Petit Pavois et la rue Claire Fontaine (cf. annexes obligatoires). Parcelles référencées section BE, n°167 à 171, 181, 182, 185, 186, 189, 190, 192 à 195, 197, 221 à 230, 234, 256 à 264, 266 à 269, 286, 310, 436 et 477.

Coordonnées géographiques¹

Long. 61 ° 04 ' 58 " O Lat. 14 ° 36 ' 02 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 61 ° 05 ' 02 " O Lat. 14 ° 36 ' 01 " N

Point d'arrivée : Long. 61 ° 04 ' 49 " O Lat. 14 ° 36 ' 04 " N

Communes traversées :

FORT-DE-FRANCE (97200)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Sans objet.

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Ce programme se compose des projets relatifs à l'aménagement du quartier Texaco, prévu dans le PLU de Fort-de-France (approuvé le 24 juin 2008).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Cette zone est classée U "Habitats-Mixtes" par le PLU de Fort-de-France approuvé le 24 juin 2008.

Les sols sur le lieu du projet sont actuellement occupés par des falaises.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la commune de Fort-de-France (approuvé le 24 juin 2008) :
le projet est situé en zone U "Habitat-Mixte".
Le projet est compatible avec le PLU approuvé le 24 juin 2008 et fait partie des Orientations d'Aménagement de ce dernier (voir annexe Av2).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☒	☐	Zone de montagne de Fort-de-France Hors massifs
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Mer des Caraïbes (commune riveraine de la mer ou d'un océan)
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☐	Nous ne sommes pas parvenus à nous procurer cette information.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Fort-de-France est couverte par: - un PPRn mouvement de terrain, liquéfaction et inondation approuvé; - un PPRt de SARA Antilles-Gaz prescrit (date d'approbation prévue: 31/12/2012)
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Le projet entraînera la mise en place de barbacanes drainantes à l'arrière du confortement en béton projeté ou de la paroi clouée. Ces barbacanes auront une longueur de 2,5 m pour un diamètre de 50mm, ce qui n'aura aucun impact sur les masses d'eaux souterraines.
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet produira des gênes localisées au voisinage de la foreuse au cours de la phase des travaux : durée prévisionnelle des travaux en paroi en fonction de la méthode choisie. Cela ne devrait pas avoir d'impact sur la biodiversité et ce d'autant plus que le projet laisse toute liberté à la reconquête de la faune et de la flore sur le long terme.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerné par les risques naturels définis dans le PPRn de Fort-de-France: aléa sismique fort, aléa mouvement de terrain fort et aléa liquéfaction faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les travaux généreront des nuisances sonores pendant une durée limitée à raison d'un volume journalier de 8h, et localisées au niveau des travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les travaux généreront des odeurs de gaz d'échappement pendant une durée limitée.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☒	☐	En phase travaux, les engins émettront des gaz d'échappement.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Projet "Grand Caraïbes".

Le projet "Grand Caraïbes" met en jeu des ouvrages situés entre la rue du Petit Pavois et le bord de mer. Les nuisances sonores risquent de se cumuler pendant la durée des travaux.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, il ne semble pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une étude d'impact, et ce pour les raisons suivantes :

- les ouvrages de confortement sont situés en falaise verticale et ont donc une étendue surfacique minime;
- le projet prévoit un volume de déblais réduit, peu de défrichage et un réseau de récolte des eaux pluviales restreint;
- le projet ne conduira à aucune construction de terrassements, de soutènement, de voirie ou d'ouvrages hydrauliques;
- les nuisances sonores et olfactives en phase travaux seront minimales et localisées à la fois en durée et en temps: 8h/jour et à proximité de la parcelle en cours de travaux;
- le projet ne produira aucune nuisance à l'issue des travaux;
- le confortement en tête concerne uniquement les 5 mètres supérieurs bordant les constructions de logements;
- le confortement en paroi prévoit la mise en place soit d'un piège à blocs fermé par une clôture permettant une reconquête de la falaise par la faune et la flore, soit d'un grillage plaqué sur la paroi qui rendra cette reconquête encore plus aisée;
- le projet n'est pas situé dans une zone à enjeux environnementaux;
- malgré la signalisation de la présence d'iguanes par les résidents, le projet n'aura aucun impact sur la population des espèces endémiques car ils ne sont basés que dans le Nord de l'île. Les iguanes observés sont certainement des iguanes verts, espèce pour laquelle un arrêté de destruction a été signé le 28/02/2005 (voir annexe Av3).

Annexes obligatoires

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N°1

ANNEXE Ao5 : Plan cadastral

ANNEXE N°1

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Nom		Prénom	
Adresse			
Numéro		Extension	
Nom de la voie			
Code Postal		Localité	
		Pays	
Tél.		Fax	
Courriel			

Personne morale

Nom	Agence des cinquante pas géométriques de la Martinique		Prénom	
Adresse du siège social				
Numéro		Extension		Nom de la voie
Immeuble Le Trident				
12-14 avenue Louis Domergue - Montgérald				
Code postal	97200	Localité	FORT-DE-FRANCE	Pays
		FRANCE		
Tél.	05.96.42.65.20		Fax	05.96.39.78.37
Courriel				

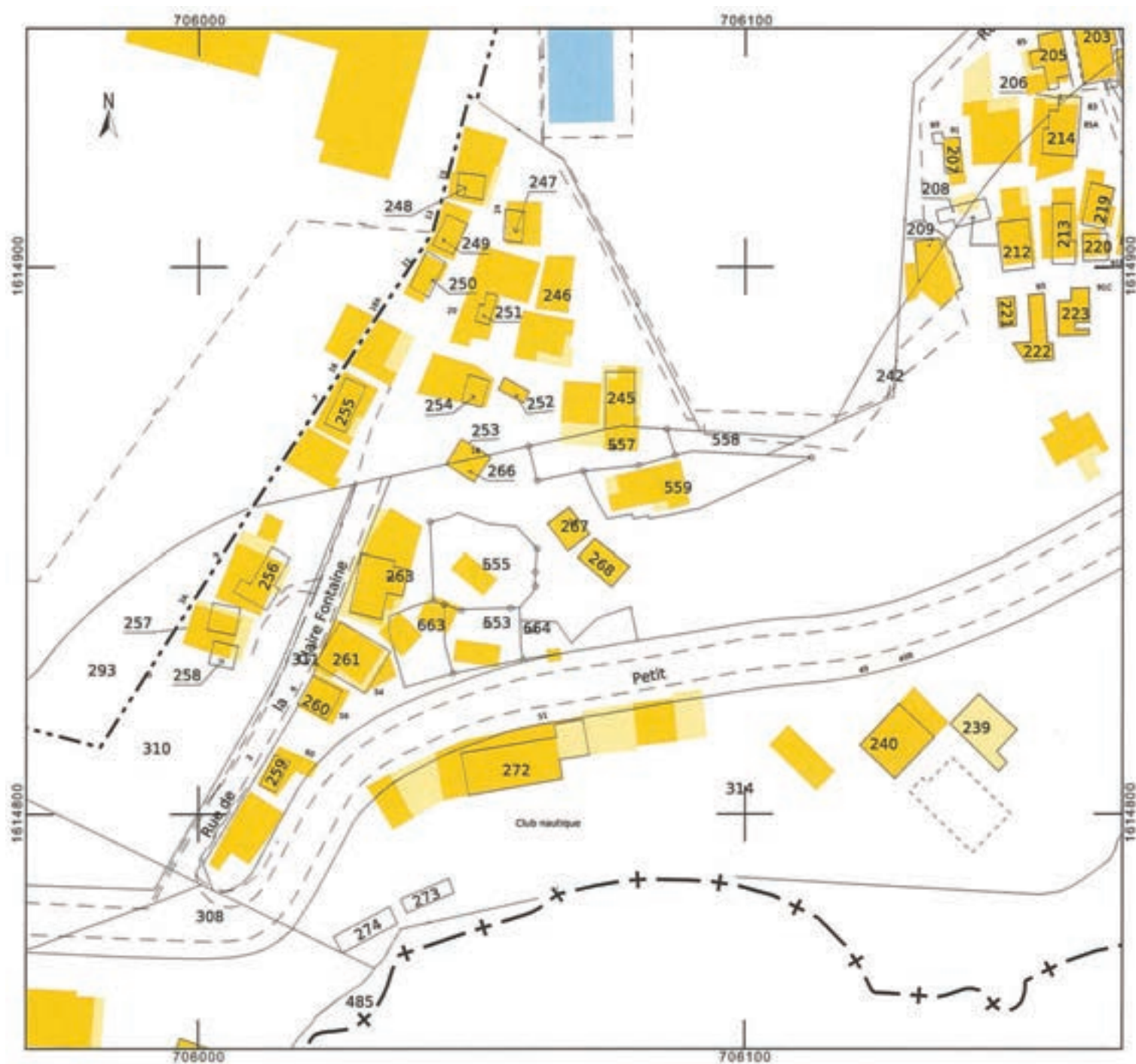
Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	DAUNAR	Prénom	YVES-MICHEL
Qualité	DIRECTEUR DE L'AGENCE DES 50 PAS GEOMETRIQUES DE LA MARTINIQUE.		
Tél.	05.96.42.65.62	Fax	05.96.39.78.37
Courriel	yves-michel.daunar@50pas972.com		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

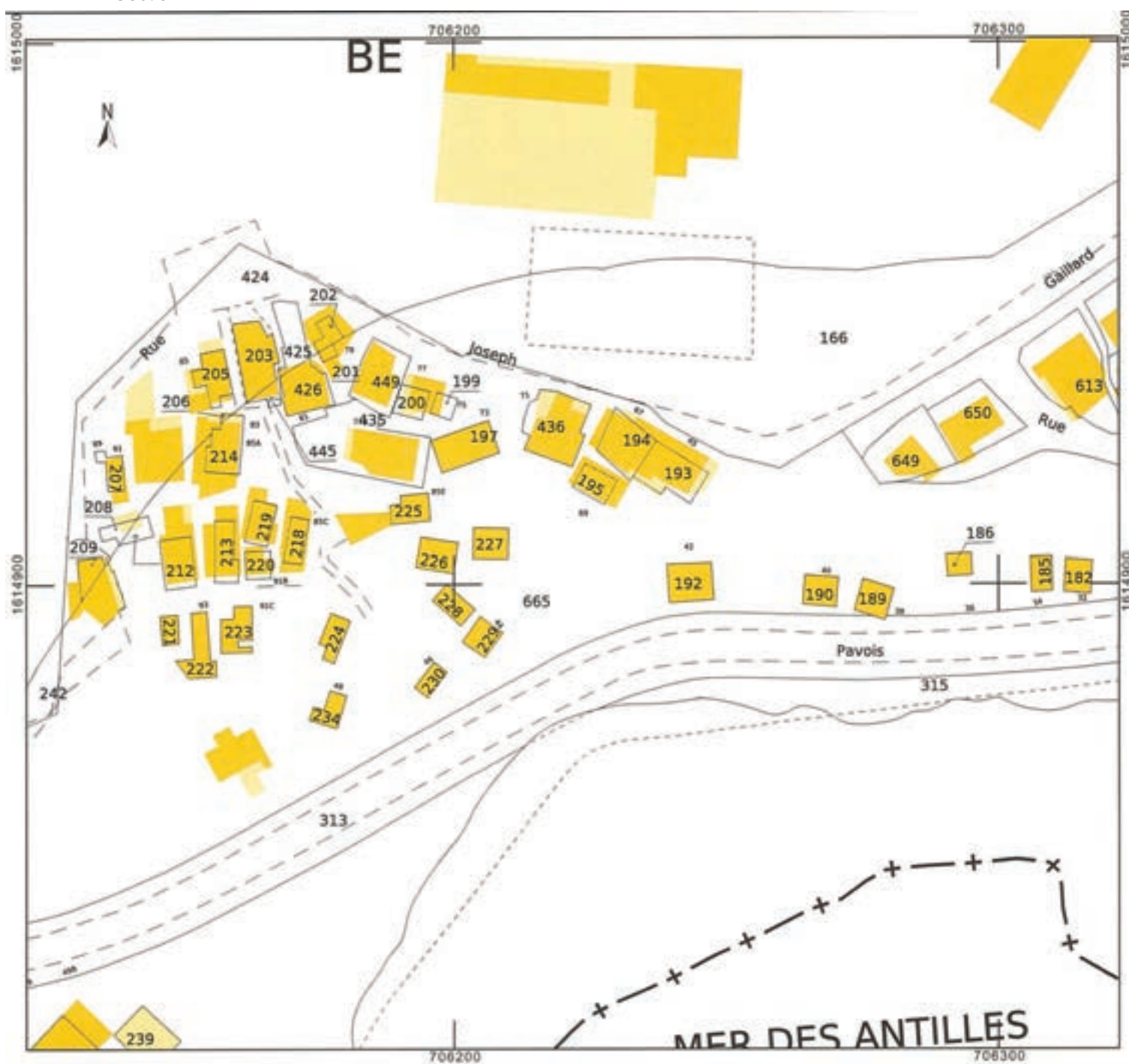
ANNEXE Ao5 : Plan cadastral

Section BE



PARTIE OUEST

Section BE



PARTIE EST

Annexes obligatoires

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE Ao1 : Plan de situation

ANNEXE Ao2 : Planches photographiques

ANNEXE Ao3: Plan du projet (Extrait du PLU de Fort-de-France)

ANNEXE Ao4: Plan des abords du projet (Photographies aériennes 2011)

ANNEXE Ao1 : Plan de situation



Quartier TEXACO

0 500 m

	Vue aérienne au 1/25 000 réduite au 1/10 000			Annexe Ao1
	FORT-DE-FRANCE (97200) - Réduction des risques et confortement de la falaise du quartier TEXACO			
	AGENCE DES 50 PAS GEOMETRIQUES DE LA MARTINIQUE			Dossier n° G001.C.070D
	Date : 13/08/2012	Dessiné par : Nicolas BAIN	Contrôlé par : Claude CLEMENCON	Echelle : # 1/ 10 000ème

ANNEXE Ao2 : Planches photographiques

Falaise 1



Prise de vue 1 (13/08/12)



Prise de vue 2 (13/08/12)



Prise de vue 3 (13/08/12)

Falaise 2



Prise de vue 4 (12/07/12)



Prise de vue 5 (12/07/12)



Prise de vue 6 (13/08/12)

Falaise 3



Prise de vue 7 (13/08/12)



Prise de vue 8 (13/08/12)



Prise de vue 9 (13/08/12)



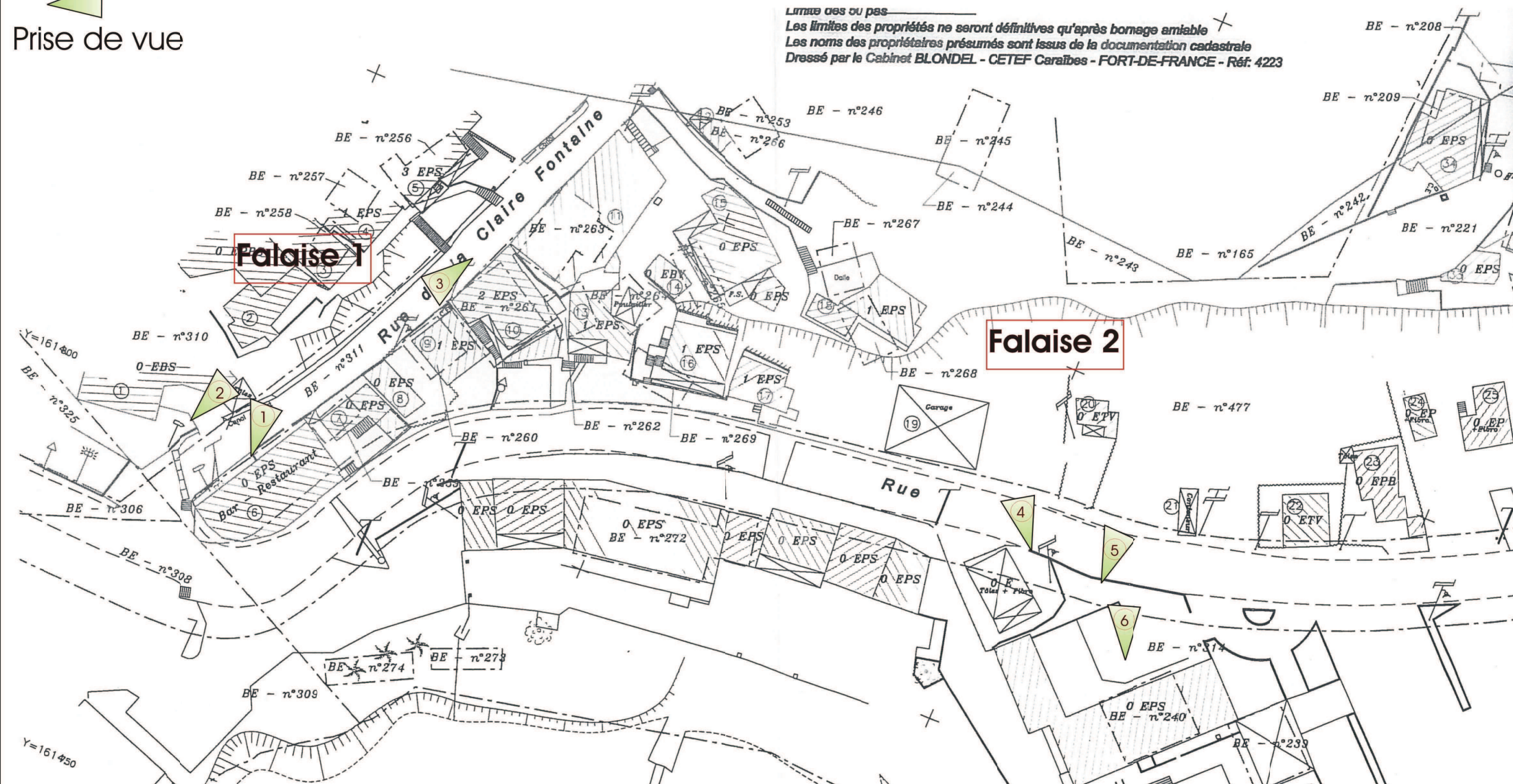
Prise de vue

Limite des 50 pas

Les limites des propriétés ne seront définitives qu'après bornage amiable

Les noms des propriétaires présumés sont issus de la documentation cadastrale

Dressé par le Cabinet BLONDEL - CETEF Caraïbes - FORT-DE-FRANCE - Réf: 4223



INGENIERIE EUROPE



GINGER GEODE

Plan cadastral au 1/500ème

FORT-DE-FRANCE (97200) - Réduction des risques et confortement de la falaise du quartier TEXACO

AGENCE DES 50 PAS GEOMETRIQUES DE LA MARTINIQUE

Date : 13/08/2012

Dessiné par : Nicolas Bain

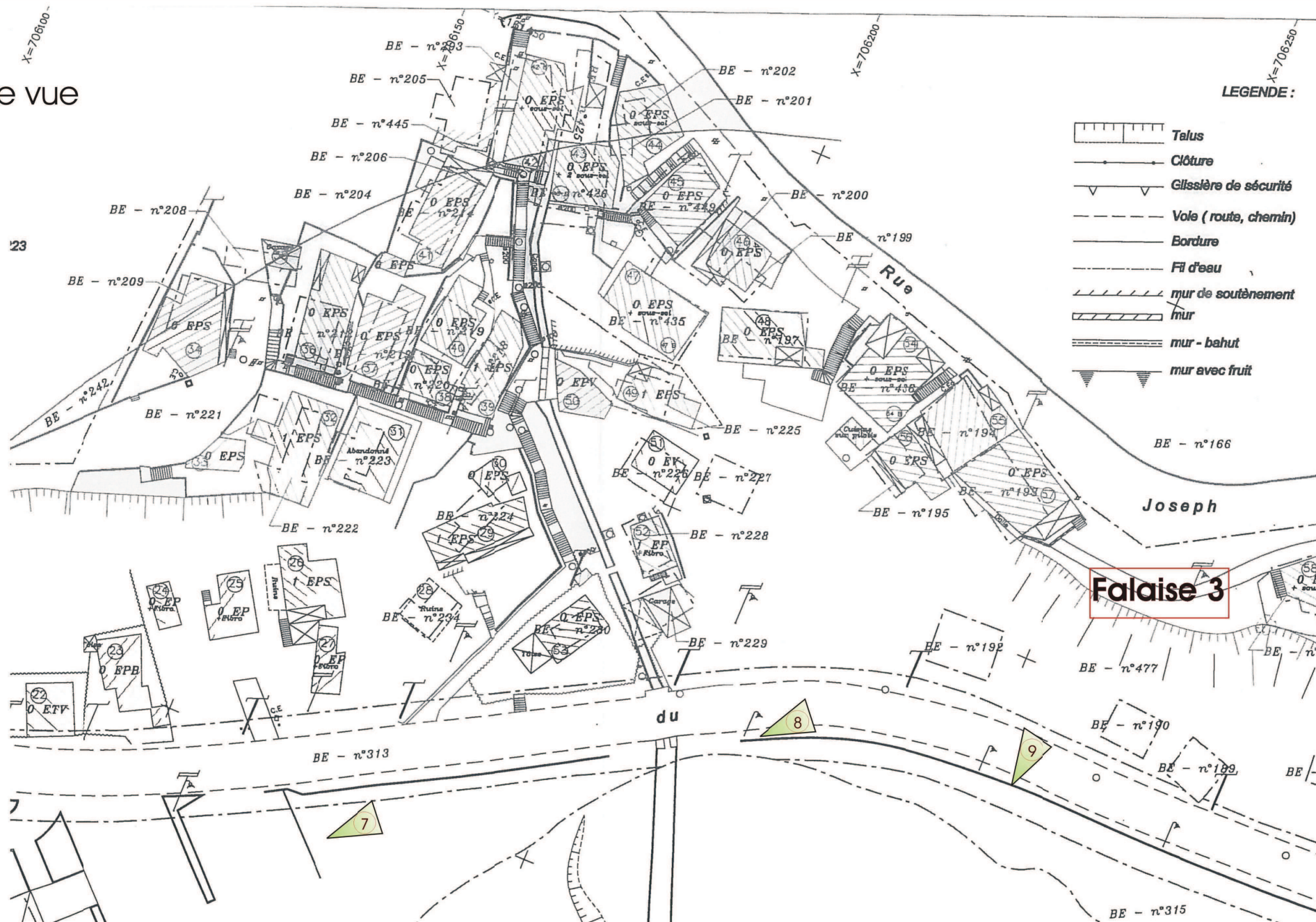
Contrôlé par : Claude Clermencon

Annexe Ao3

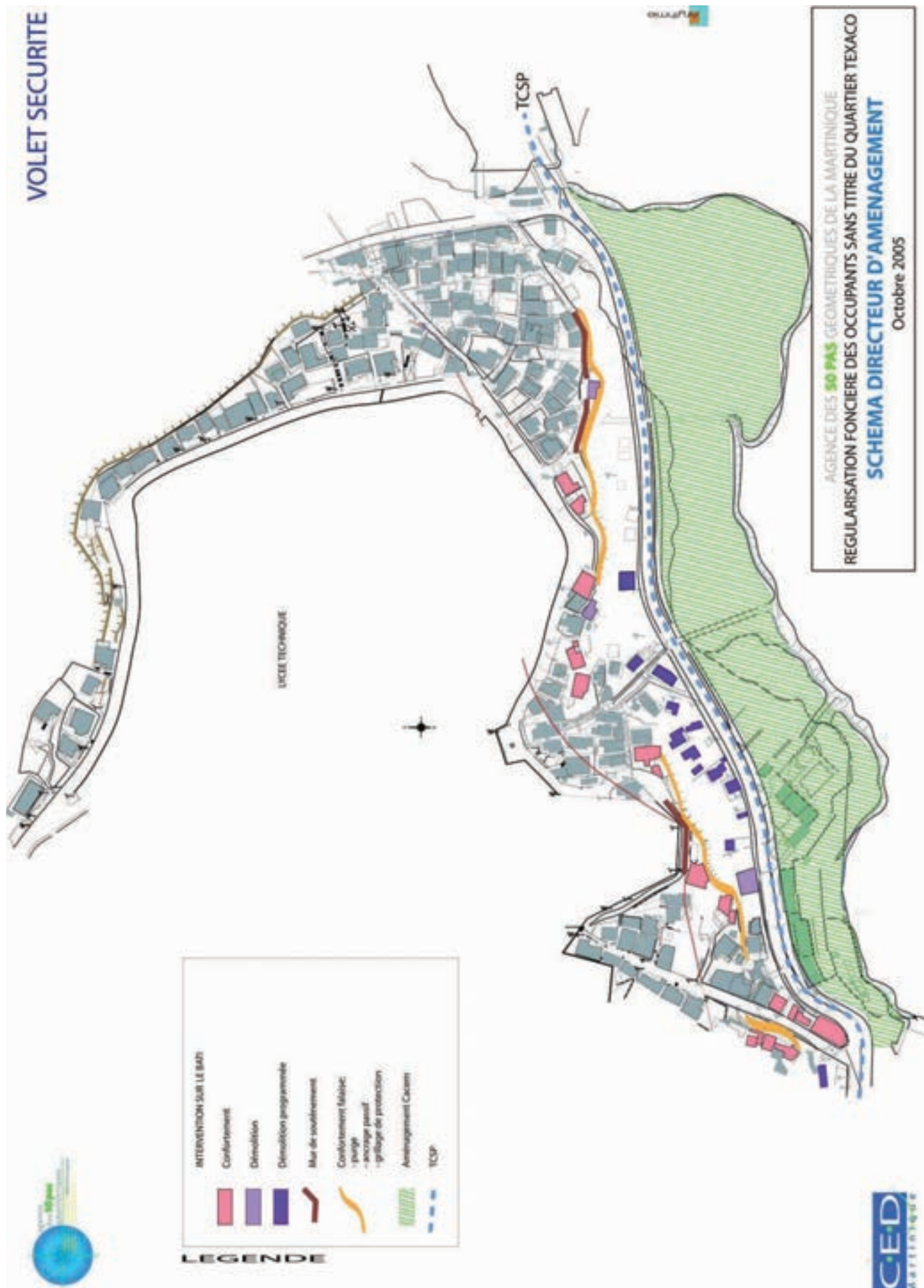
Dossier n° G001.C.070D

Echelle : # 1/ 500ème

Prise de vue



ANNEXE Ao3 : Plan du projet : Extrait du PLU de Fort-de-France



ANNEXE Ao4 : Plan des abords du projet : photographies aériennes 2011



Quartier TEXACO - Vue aérienne générale - Echelle 1/2000



Quartier Texaco - Partie Ouest - Repérage des constructions à conforter (en jaune), des espaces et constructions de pied de falaises exposés (en rouge) - Echelle 1/1000



Quartier Texaco - Partie Est - Repérage des constructions à conforter (en jaune) et des espaces de pied de falaises exposés (en rouge) - Echelle 1/1000

Annexes volontaires

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE Av1 : Comparaison des travaux de confortement en paroi

ANNEXE Av2 : Extrait du PLU de la commune de Fort-de-France

ANNEXE Av3: Extrait du plan national d'actions en faveur de l'iguane des petites Antilles 2010-2015
(Cellule Martinique de l'ONCFS Antilles françaises)

ANNEXE Av1 : Comparaison des travaux de confortement en paroi

Comparaison des travaux de confortement en paroi

		Variante 1	Variante 2
Descriptif sommaire de confortement		-Purge des masses rocheuses instables -Pose d'un grillage double torsion plaqué	-Purge des masses rocheuses instables -Création d'un piège à blocs fermé par une clôture en interdisant l'accès
Avantages	Pendant la phase travaux	Déplacement des postes de travail (personnes en travaux acrobatiques et foreuse) le long de la falaise. Ce sont des interventions très localisées permettant à la faune de se déplacer. La durée totale est de deux mois environ.	
	Ouvrage définitif	-Le grillage plaqué sur la falaise laisse toute liberté à la reconquête par la faune et la flore -Aucun entretien excepté la purge éventuelle des masses accumulées.	-Aucun entretien spécifique
Inconvénients	Ouvrage définitif		Le piège à blocs (merlon et/ou clôture) occupe une surface au sol où la reconquête par la faune et la flore sera moins aisée.

ANNEXE Av2 : Extrait du PLU de la commune de Fort-de-France

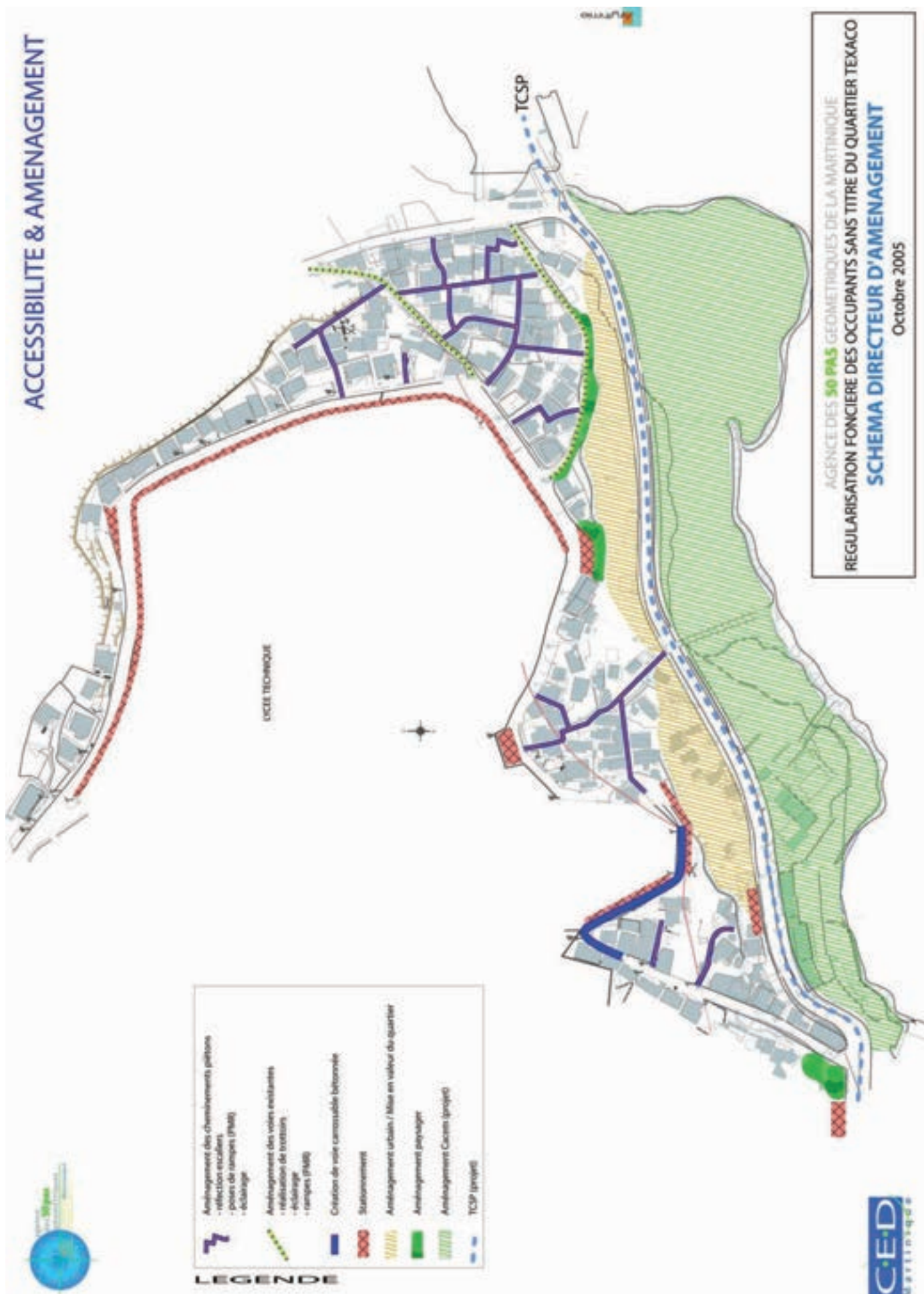
5 – L'aménagement du quartier de Texaco

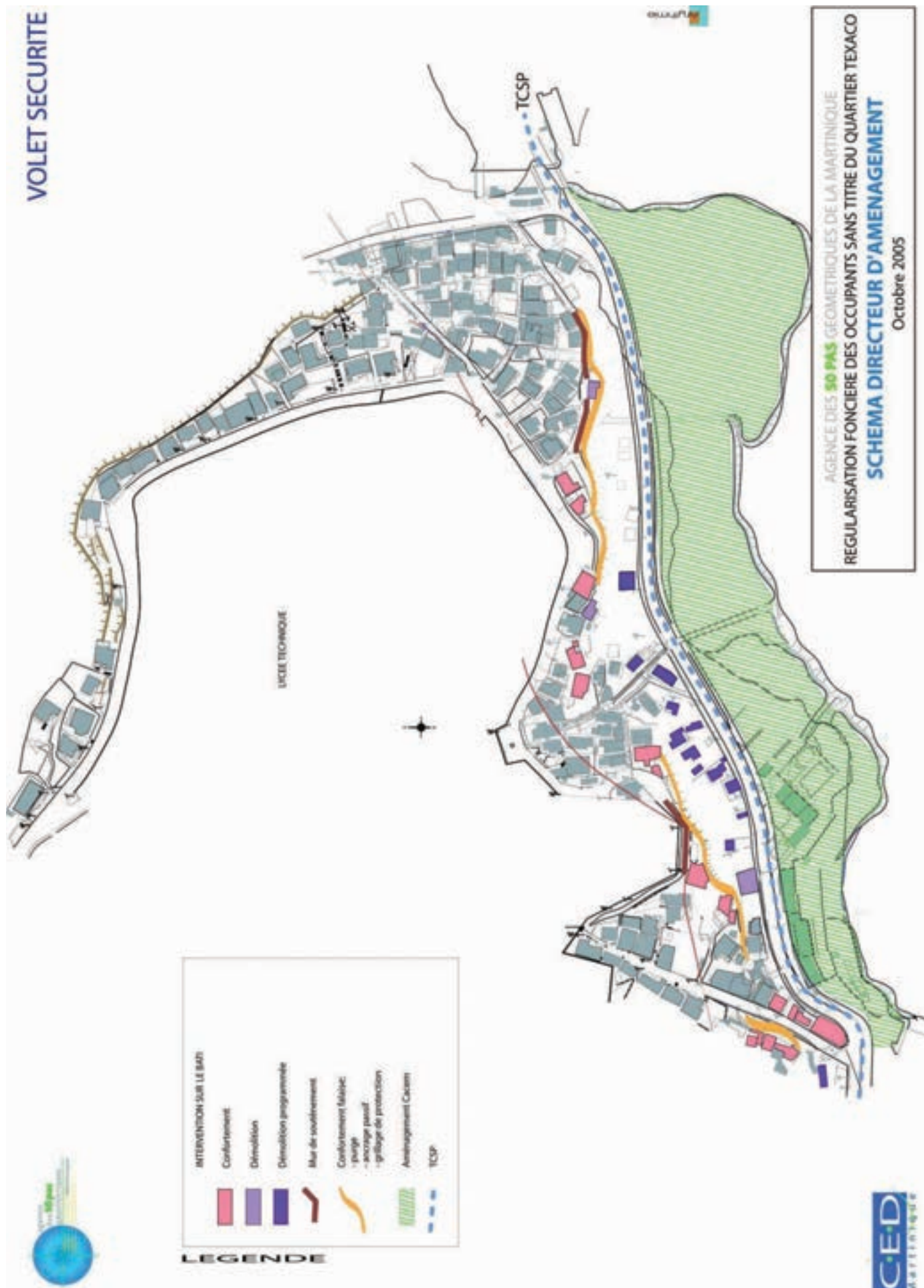


Le quartier de Texaco dans son ensemble a fait l'objet d'interventions spécifiques de la collectivité afin d'en résorber l'insalubrité. Le Plan d'Occupation des Sols avait maintenu l'inconstructibilité d'un secteur de faible superficie sur lequel le classement en zone UX n'autorisait que les travaux d'extrême urgence.

Les études d'aménagement ayant été engagées, le PLU a levé la contrainte de faible constructibilité du POS en basculant le classement de ce secteur en zone d'urbanisation dense comme le reste de Texaco.

L'aménagement global du site impose une recomposition de l'occupation du sol notamment dans l'emprise des voies à créer. En conséquence, les autorisations de construire ne pourront être délivrées que si elles ne remettent pas en cause le plan d'aménagement global défini ci-après :





**ANNEXE Av3 : Extrait du plan national d'actions en faveur
de l'iguane des petites Antilles 2010-2015 (Cellule
Martinique de l'ONCFS Antilles françaises).**

IV. 3. En Martinique

IV. 3. 1. Nord de la Martinique

Hormis la population de l'îlet Chancel, les autres populations d'iguanes des petites Antilles de la Martinique restent peu connues.

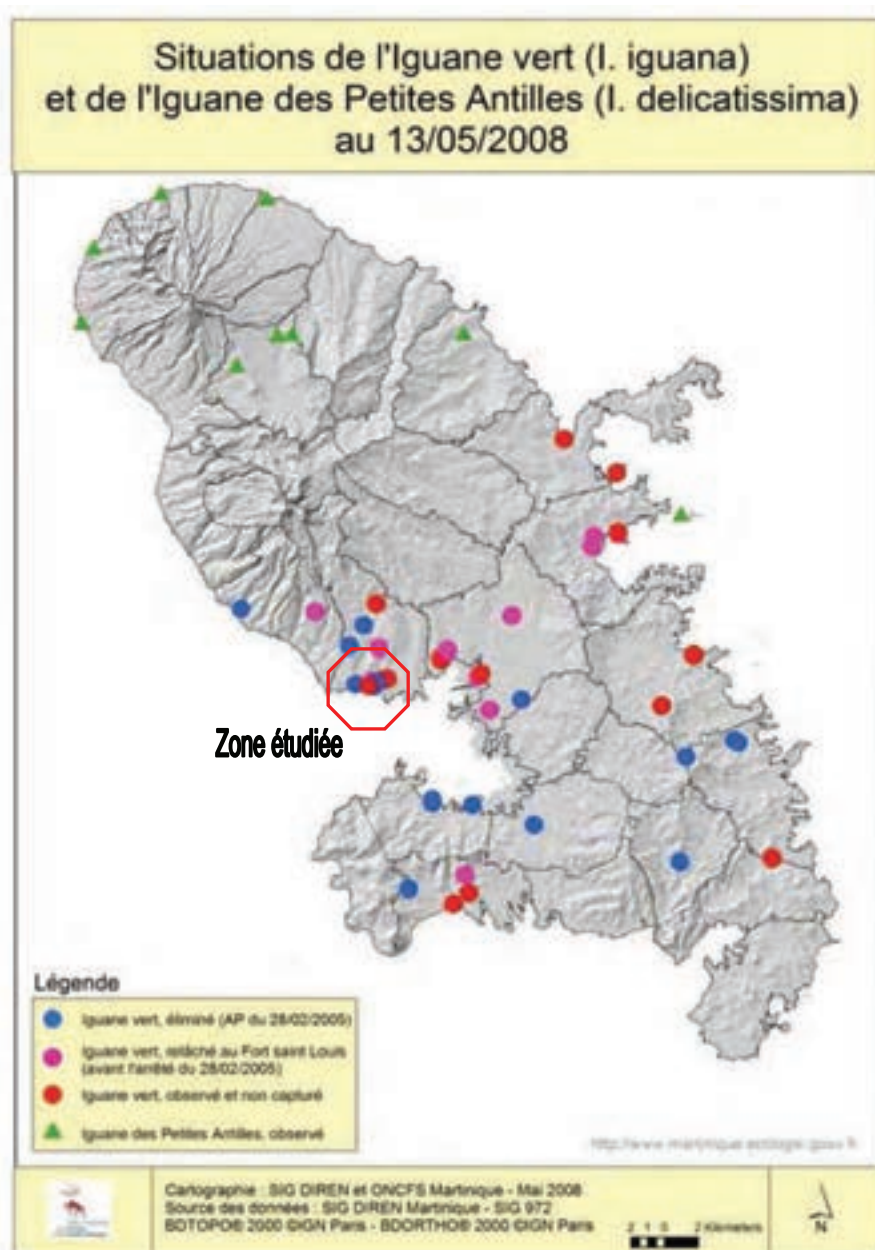
Néanmoins, des iguanes sont observés dans différents secteurs du Nord de l'île depuis les années 60 (carte 6) :

- A l'Anse Couleuvre (SEPANMAR et ONCFS, comm. pers., 2006),
- A l'Anse Céron (Marraud-Desgrottes, comm. pers., 2006),
- Sur le Morne à Lianes entre l'Anse à Voile et l'Anse des Galets (Breuil, 1997),
- Le long des falaises vers le Cap Saint-Martin (Lazell, 1973, Pinchon, 1967),
- Dans le Bois Montout du Morne Capot (Tanasi, comm. pers. Breuil, 1999),
- Sur le flanc sud de la Montagne Pelée (Pinchon, 1967).

IV. 3. 2. Îlet Chancel

La population de l'îlet Chancel est connue au moins depuis le début du siècle (Brington, comm. pers., avril 1994 ; Bally, comm. pers. Breuil, juillet 1997 et 2007) et pourrait provenir d'une introduction au XVIII^{ème} siècle à partir d'iguanes de la presqu'île de la Caravelle (Région Nord-Atlantique de la Martinique). Puissante famille de Trinité, la famille Dubuc s'est installée sur la presqu'île de la Caravelle au XVII-XVIII^{ème} siècle et serait responsable du transport d'iguanes de la Caravelle à Chancel, dont elle possédait la poterie. Cette introduction aurait eu pour but de fournir un complément alimentaire aux personnes travaillant sur place. Elle a commencé à être étudiée par Mark Day durant l'été 1993.

Elle constitue aujourd'hui la population la plus importante de la Martinique. Le dénombrement de 2006 l'estimait à 600 iguanes (Ourly, 2006) contre 900 en 2007 (Legouez, 2007). Les dernières études réalisées sur l'îlet Chancel (Legouez, comm. pers. 2009) laissent à penser que cette population dépasserait le millier d'individus.



Carte 6 : Situations des deux espèces d'iguanes en 2008 (DEAL et ONCFS Martinique)



Reconnaissance des deux espèces d'iguanes en Martinique : l'iguane des Petites Antilles et l'iguane vert conduite à tenir



**L'iguane délicat (*Iguana delicatissima*)
c'est l'espèce de Martinique (endémique)**



Cet iguane est de couleur gris-bleu chez les mâles adultes et vert chez les femelles adultes. Les jeunes sont verts, ce qui peut porter à confusion avec l'iguane vert.

La couleur est uniforme sur tout l'animal et il ne possède pas de grosse écaille sur la joue.

La taille moyenne des adultes est d'environ 1,30 mètre.

Il est protégé par l'arrêté ministériel du 17 février 1989.

**L'iguane vert (*Iguana iguana*)
c'est une espèce introduite**



L'iguane vert est vert (mâles comme les femelles). **Sa queue est annelée de vert et noir. Il possède une grosse écaille sur la joue.** Ces deux critères sont suffisants pour ne pas le confondre avec l'iguane délicat.

Il est plus grand que l'iguane délicat et sa taille adulte dépasse les 1,50 mètre.

Il n'est pas protégé et un arrêté de destruction a été signé le 28 février 2005. Les agents de l'ONCFS sont habilités pour l'éliminer.

En cas de capture ou d'observations de ces iguanes : déterminer l'espèce à partir des éléments ci-dessus.

Tel ONCFS : Cellule technique : 0696 41 86 33 - Service Police : 0696 418 896/0696 869 00

l'ONCFS prendra en charge l'animal

Encadré 5 : plaquette A3 distribuée aux centres de secours et d'incendie de la Martinique (ONCFS Martinique)

VIII. 1. 4. Les forêts du Nord de l'île : des prospections ponctuelles

L'acquisition des premiers éléments sur les petites populations d'*Iguana delicatissima* du Nord de la Martinique était prévue dans le dossier 2006-2007. Une prospection a eu lieu à Anse Couleuvre en 2007 mais aucun iguane n'a pu être observé compte-tenu de la densité de la végétation.

Cette étude est à poursuivre car elle apporterait notamment de nouveaux éléments biogéographiques et historiques (la génétique étant un outil essentiel pour retracer l'origine des populations). Des analyses génétiques sont en cours sur des échantillons de queue d'*Iguana delicatissima* de l'îlet Chancel, ces données pourront ainsi être comparées à celles du Nord de la Martinique. Par ailleurs, si l'on parvenait à quantifier et localiser les populations du Nord, cela permettrait d'estimer la réelle vulnérabilité de l'iguane des petites Antilles à la Martinique face à la menace que fait peser le développement des populations d'iguanes verts.

VIII. 1. 5. Création d'outils de communication

En plus des articles parus dans le France Antilles et des émissions de radio, différents supports de sensibilisation ont été conçus par la cellule technique de l'ONCFS Martinique. Ainsi, le site Internet⁷ créé en 2007 présente la biologie de l'iguane des petites Antilles et ses menaces, les actions de conservation réalisées en Martinique et une galerie photos. Une plaquette à destination du grand public a également été diffusée (photos 17 et 18).

⁷ <http://www.martinique.ecologie.gouv.fr/iguanes/index.htm>